

A.O.T

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €

Siège social : 106 Avenue Tolosane, 31520 Ramonville Saint-Agne

R.N.E. et R.C.S. Toulouse 538 761 032

EUID : FR3102.538761032

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2026
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 490 563,05 € au compte « autres réserves », qui passe ainsi de 497 356,57 € à 987 919,62 €.

Déclaration au titre de l'article 243 bis du Code général des impôts

L'associée unique déclare, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette décision a été prise par l'associée unique le 30 juin 2026.

Le Président
Didier Montegut





BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	7 200.00	7 200.00				
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
ACTIF IMMOBILISÉ	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	52 797.13	32 161.00	20 636.13	12 705.82	7 930.31	62.41
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	80 932.00		80 932.00	31 016.00	49 916.00	160.94
Total de l'actif immobilisé (III)		140 929.13	39 361.00	101 568.13	43 721.82	57 846.31	132.31
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	5 289 960.50		5 289 960.50	3 787 905.65	1 502 054.85	39.65
	Autres créances	5 044 746.81		5 044 746.81	4 856 453.66	188 293.15	3.88
	Charges constatées d'avance	212 190.08		212 190.08	175 243.31	36 946.77	21.08
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités						
	Total de l'actif circulant (IV)	10 546 897.39		10 546 897.39	8 819 602.62	1 727 294.77	19.58
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)		10 687 826.52	39 361.00	10 648 465.52	8 863 324.44	1 785 141.08	20.14

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000.00	50 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Ecart d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	5 000.00	5 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	497 356.57	404 767.05	92 589.52	22.87
	Report à nouveau		14 470.33-	14 470.33	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	490 563.05	107 059.85	383 503.20	358.21
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	1 042 919.62	552 356.57	490 563.05	88.81
AUTRES FONDS PROPRES					
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques	17 000.00	47 000.00	30 000.00-	63.83-
	Provisions pour charges	400 524.00	355 307.00	45 217.00	12.73
	Total des provisions (II)	417 524.00	402 307.00	15 217.00	3.78
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	48 824.65	19 658.74	29 165.91	148.36
	Emprunts et dettes financières diverses	192 041.00	127 496.00	64 545.00	50.63
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 975 751.93	4 534 056.26	1 558 304.33-	34.37-
	Dettes fiscales et sociales	2 892 242.93	2 789 842.49	102 400.44	3.67
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 122 583.39	437 607.38	2 684 976.01	613.56
	Produits constatés d'avance	43 422.00-		43 422.00-	
	Total des dettes (III)	9 188 021.90	7 908 660.87	1 279 361.03	16.18
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	10 648 465.52	8 863 324.44	1 785 141.08	20.14

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 9 231 443.90 7 908 660.87

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	32 175 829.64		32 175 829.64	17 596 846.77		14 578 982.87	82.85
Montant net du chiffre d'affaires	32 175 829.64		32 175 829.64	17 596 846.77		14 578 982.87	82.85
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions							
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			30 000.00	19 360.59		10 639.41	54.95
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			443.58	2.50		441.08	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			32 206 273.22	17 616 209.86		14 590 063.36	82.82
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			21 794 121.60	12 668 650.91		9 125 470.69	72.03
Impôts, taxes et versements assimilés			109 241.78	49 568.36		59 673.42	120.39
Salaires			6 611 631.00	3 014 616.62		3 597 014.38	119.32
Cotisations sociales			2 599 085.19	1 205 332.37		1 393 752.82	115.63
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 530.00	4 037.00		493.00	12.21
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			45 217.00	270 773.00		225 556.00-	83.30-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			7 122.83	7.23		7 115.60	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			31 170 949.40	17 212 985.49		13 957 963.91	81.09
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 035 323.82	403 224.37		632 099.45	156.76
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(I) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)	352 719.77		150 552.32		202 167.45	134.28
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)	352 719.77		150 552.32		202 167.45	134.28
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	352 719.77-		150 552.32-		202 167.45-	134.28-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	682 604.05		252 672.05		429 932.00	170.15
Produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles (VIII)			18 116.20		18 116.20-	100.00-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			18 116.20-		18 116.20	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	192 041.00		127 496.00		64 545.00	50.63
Total des produits (I+III+V+VII)	32 206 273.22		17 616 209.86		14 590 063.36	82.82
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	31 715 710.17		17 509 150.01		14 206 560.16	81.14
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	490 563.05		107 059.85		383 503.20	358.21

(2) Dont produits concernant les entreprises fidés
(3) Dont intérêts concernant les entreprises fidés

352 720.00 150 552.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice 2025 sont établis en application du Plan Comptables Général annexé et du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

La première application de ce nouveau règlement a conduit à une revue des méthodes comptables, notamment en matière de définition et d'évaluation des actifs corporels et incorporels ainsi que de présentation des états financiers.

Conformément au règlement ANC 2022-06, la définition, la présentation et le contenu du résultat exceptionnel ont été revus. Celui-ci ne comprend désormais que les produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels, n'étant pas susceptibles de se reproduire de manière fréquente dans le cadre de l'activité courante. En conséquence, certains éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel ont été reclassés en résultat d'exploitation ou financier.

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais reclassées en Production vendue et en Productions des activités annexes.

Le montant des transferts de charges reclassé en produits des activités annexes est de 16 471.76€

Suite au règlement ANC 2022-06, les comptes de charge 648 - Autres charges de personnel sont classées en Salaires contrairement en Charges sociales en 2024. Par conséquent le montant d'ouverture a été modifié en conséquence.

Cette application n'a pas généré d'impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Depuis le début du conflit en Ukraine, le jeudi 24 février 2022, nous suivons l'évolution de la situation afin d'anticiper et de traiter les conséquences sur nos activités. Certaines des sanctions décidées à l'encontre de la Russie par les autorités américaines et européennes s'appliquent aux activités et produits aéronautiques. Contrairement à 2022, il n'y a plus eu aucun courant d'affaire avec les compagnies russes depuis 2023, et les factures antérieures avaient déjà été dépréciées en 2022. Ce conflit n'a donc aucun impact direct dans les comptes clos au 31/12/2025.

A ce jour, le conflit Israélo-Palestinien, initié le 7 octobre 2023, n'a eu aucun effet observable sur la conduite de nos activités.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Liste des principales méthodes

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.
- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Néant

Informations significatives

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2025 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Intégration fiscales :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe, lors du paiement de cet impôt.

Disponibilités en Euros :

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les comptes bancaires sont centralisés grâce à la mise en place d'un cash pooling avec la société Alyzia.

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan :

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFO SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS -

(Art. 831-4)

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : MERAINA
	Siège : 61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS FR
	N° d'identification si entité française : 794848085
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues :
	Lieu 1 :
	Lieu 2 :
	Lieu 3 :

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	7 200			7 200
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	33 064	3 691		36 755
Matériel de bureau et matériel informatique		1 500		1 500
Mobilier	7 273	7 269		14 542
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	31 016	49 916		80 932
TOTAL	78 553	62 376		140 929

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles, immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Catégorie : Logiciels métiers

Mode : Linéaire

Durée : 3 à 5 ans

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	7 200			7 200
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	23 023	3 500		26 523
Matériel de bureau et matériel informatique		93		93
Mobilier	4 608	937		5 545
TOTAL	34 831	4 530		39 361

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements			3 691		
Matériel de bureau et matériel informatique			1 500		
Mobilier			7 269		
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières			49 916		
TOTAL GENERAL			62 376		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

Néant.

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels		3 500		
Matériel de bureau et matériel informatique		93		
Mobilier		937		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		4 530		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Diminutions de l'exercice

Néant

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Evaluation des créances et des dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances :

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	80 932		80 932
Créances de l'actif immobilisé	80 932		80 932
Autres créances clients	5 289 961	5 289 961	
Personnel et comptes rattachés	5 000	5 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	990	990	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 821 246	1 821 246	
Groupe et associés	3 215 695	3 215 695	
Débiteurs divers	1 816	1 816	
Créances de l'actif circulant	10 334 707	10 334 707	
Charges constatées d'avance	212 190	212 190	
TOTAL	10 627 829	10 546 897	80 932

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
PARTS SOCIALES	10. 00	5 000			5 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	5 000	10. 00	
TOTAL	5 000		

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	50 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	5 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	404 767	92 590		
Report à nouveau	14 470-	14 470		
Résultat de l'exercice	107 060			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	552 357	107 060		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				5 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				497 357
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				490 563
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				1 042 920

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Autres provisions pour risques	47 000			30 000	17 000
Provisions pour charges					
Pensions et obligations similaires	355 307	151 992		106 775	400 524
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	402 307	151 992		136 775	417 524

- PRÉCISIONS SUR LES PROVISIONS SIGNIFICATIVES ET CERTAINS PASSIFS -

(Art. 832-14)

Provisions significatives

Pour les risques et charges provisionnés pour des montants individuellement significatifs, une information est fournie sur :

1. la nature de l'obligation et l'échéance attendue des dépenses provisionnées ;
2. les incertitudes relatives aux montants et aux échéances de ces dépenses, et si cela s'avère nécessaire pour donner une information adéquate, les principales hypothèses retenues sur les événements futurs pris en compte pour l'estimation ;
3. le montant de tout remboursement attendu en indiquant, le cas échéant, le montant de l'actif comptabilisé pour celui-ci.

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées, conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02, charges sociales incluses, en conformité avec l'évolution de la loi de financement de la Sécurité Sociale.

Pour la clôture 2025, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Le calcul de l'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est fondé sur l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 393 726€ est constituée, cette provision a été calculée par un actuaire indépendant. En 2024, la provision était de 348 957€.

Les effets de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière) sont intégralement comptabilisés en charge sur la période.

La provision pour médaille de travail d'un montant de 6 798€ est estimée par ce même actuaire. évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette à la date d'évaluation.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 1.5%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.96%
- Taux charges sociales : 40%

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Table de mortalité : table INSEE 2021

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	48 825	48 825		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 975 752	2 975 752		
Personnel et comptes rattachés	1 800 542	1 800 542		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	981 297	981 297		
Taxe sur la valeur ajoutée	26 439	26 439		
Autres impôts taxes et assimilés	83 965	83 965		
Groupe et associés	192 041	192 041		
Autres dettes	3 122 583	3 122 583		
TOTAL	9 231 444	9 231 444		

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
PRESTATIONS ASSISTANCE EN ESCALE	32 159 358	17 596 847
AUTRES ACTIVITES ANNEXES	16 472	
TOTAL	32 175 830	17 596 847

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
FRANCE	32 175 830	17 596 847
TOTAL	32 175 830	17 596 847

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

Cette information est mentionnée dans les comptes de la société consolidante Méraïna.
La société est donc exemptée de fournir cette information dans ses comptes annuels.

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU RÉGIME FISCAL -

(Art. 833-4)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition : 25.00 %	Montant brut	Impôt(économie)	Montant net
Résultat courant	490 563	122 640	367 923
+ Charges non déductibles	192 041	48 010	144 031
= Résultat fiscal courant	682 604	170 651	511 953
+ Charges non déductibles	85 562	21 390	64 172
= Résultat fiscal	768 166	192 041	576 125
= Impôt payé		192 041	

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES -

(Art. 834-1)

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie au cours de l'exercice	Autres informations
ALYZIA	PRESTATION DE SERVICE	32 010 054	

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de 167 personnes , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	54
Ouvriers	104
TOTAL	167



A.O.T

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



A.O.T

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société A.O.T,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.O.T relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 30 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:


Jean-Baptiste Bouhier

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	7 200. 00	7 200. 00				
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	52 797. 13	32 161. 00	20 636. 13	12 705. 82	7 930. 31	62. 41
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières	80 932. 00		80 932. 00	31 016. 00	49 916. 00	160. 94
	Total de l'actif immobilisé (III)	140 929. 13	39 361. 00	101 568. 13	43 721. 82	57 846. 31	132. 31
	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	5 289 960. 50		5 289 960. 50	3 787 905. 65	1 502 054. 85	39. 65
ACTIF CIRCULANT	Autres créances	5 044 746. 81		5 044 746. 81	4 856 453. 66	188 293. 15	3. 88
	Charges constatées d'avance	212 190. 08		212 190. 08	175 243. 31	36 946. 77	21. 08
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités						
	Total de l'actif circulant (IV)	10 546 897. 39		10 546 897. 39	8 819 602. 62	1 727 294. 77	19. 58
	Frais d'émission des emprunts (V)						
ACTIF CIRCULANT	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	10 687 826. 52	39 361. 00	10 648 465. 52	8 863 324. 44	1 785 141. 08	20. 14

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000. 00		50 000. 00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	5 000. 00		5 000. 00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	497 356. 57		404 767. 05		92 589. 52	22. 87
	Report à nouveau			14 470. 33-		14 470. 33	100. 00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	490 563. 05		107 059. 85		383 503. 20	358. 21
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total des capitaux propres (I)	1 042 919. 62		552 356. 57		490 563. 05	88. 81
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total autres fonds propres (I bis)							
PROVISIONS	Provisions pour risques	17 000. 00		47 000. 00		30 000. 00-	63. 83-
	Provisions pour charges	400 524. 00		355 307. 00		45 217. 00	12. 73
	Total des provisions (II)	417 524. 00		402 307. 00		15 217. 00	3. 78
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	48 824. 65		19 658. 74		29 165. 91	148. 36
	Emprunts et dettes financières diverses	192 041. 00		127 496. 00		64 545. 00	50. 63
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 975 751. 93		4 534 056. 26		1 558 304. 33-	34. 37-
	Dettes fiscales et sociales	2 892 242. 93		2 789 842. 49		102 400. 44	3. 67
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	3 122 583. 39		437 607. 38		2 684 976. 01	613. 56
	Produits constatés d'avance	43 422. 00-				43 422. 00-	
Total des dettes (III)		9 188 021. 90		7 908 660. 87		1 279 361. 03	16. 18
	Ecarts de conversion passif (IV)						
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		10 648 465. 52		8 863 324. 44		1 785 141. 08	20. 14

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 9 231 443. 90 7 908 660. 87

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	32 175 829. 64		32 175 829. 64	17 596 846. 77		14 578 982. 87	82. 85
Montant net du chiffre d'affaires	32 175 829. 64		32 175 829. 64	17 596 846. 77		14 578 982. 87	82. 85
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions							
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			30 000. 00	19 360. 59		10 639. 41	54. 95
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			443. 58	2. 50		441. 08	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			32 206 273. 22	17 616 209. 86		14 590 063. 36	82. 82
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			21 794 121. 60	12 668 650. 91		9 125 470. 69	72. 03
Impôts, taxes et versements assimilés			109 241. 78	49 568. 36		59 673. 42	120. 39
Salaires			6 611 631. 00	3 014 616. 62		3 597 014. 38	119. 32
Cotisations sociales			2 599 085. 19	1 205 332. 37		1 393 752. 82	115. 63
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 530. 00	4 037. 00		493. 00	12. 21
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			45 217. 00	270 773. 00		225 556. 00-	83. 30-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			7 122. 83	7. 23		7 115. 60	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			31 170 949. 40	17 212 985. 49		13 957 963. 91	81. 09
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 035 323. 82	403 224. 37		632 099. 45	156. 76
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des cessions d'immobilisations financières Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)						
Charges financières Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	352 719. 77		150 552. 32		202 167. 45	134. 28
Total des charges financières (VI)	352 719. 77		150 552. 32		202 167. 45	134. 28
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	352 719. 77-		150 552. 32-		202 167. 45-	134. 28-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	682 604. 05		252 672. 05		429 932. 00	170. 15
Produits exceptionnels (VII) Charges exceptionnelles (VIII)			18 116. 20		18 116. 20-	100. 00-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			18 116. 20-		18 116. 20	100. 00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	192 041. 00		127 496. 00		64 545. 00	50. 63
Total des produits (I+III+V+VII)	32 206 273. 22		17 616 209. 86		14 590 063. 36	82. 82
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	31 715 710. 17		17 509 150. 01		14 206 560. 16	81. 14
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	490 563. 05		107 059. 85		383 503. 20	358. 21

(2) Dont produits concernant les entreprises liées

(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

352 720. 00150 552. 00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice 2025 sont établis en application du Plan Comptables Général annexé et du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

La première application de ce nouveau règlement a conduit à une revue des méthodes comptables, notamment en matière de définition et d'évaluation des actifs corporels et incorporels ainsi que de présentation des états financiers.

Conformément au règlement ANC 2022-06, la définition, la présentation et le contenu du résultat exceptionnel ont été revus. Celui-ci ne comprend désormais que les produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels, n'étant pas susceptibles de se reproduire de manière fréquente dans le cadre de l'activité courante. En conséquence, certains éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel ont été reclassés en résultat d'exploitation ou financier.

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais reclassées en Production vendue et en Productions des activités annexes.

Le montant des transferts de charges reclassé en produits des activités annexes est de 16 471.76€

Suite au règlement ANC 2022-06, les comptes de charge 648 - Autres charges de personnel sont classées en Salaires contrairement en Charges sociales en 2024. Par conséquent le montant d'ouverture a été modifié en conséquence.

Cette application n'a pas généré d'impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Depuis le début du conflit en Ukraine, le jeudi 24 février 2022, nous suivons l'évolution de la situation afin d'anticiper et de traiter les conséquences sur nos activités. Certaines des sanctions décidées à l'encontre de la Russie par les autorités américaines et européennes s'appliquent aux activités et produits aéronautiques. Contrairement à 2022, il n'y a plus eu aucun courant d'affaire avec les compagnies russes depuis 2023, et les factures antérieures avaient déjà été dépréciées en 2022. Ce conflit n'a donc aucun impact direct dans les comptes clos au 31/12/2025.

A ce jour, le conflit Israélo-Palestinien, initié le 7 octobre 2023, n'a eu aucun effet observable sur la conduite de nos activités.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Liste des principales méthodes

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.
- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Néant

Informations significatives

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2025 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Intégration fiscales :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe, lors du paiement de cet impôt.

Disponibilités en Euros :

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les comptes bancaires sont centralisés grâce à la mise en place d'un cash pooling avec la société Alyzia.

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan :

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFO SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS -

(Art. 831-4)

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : MERAINA
	Siège : 61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS FR
	N° d'indentification si entité française : 794848085
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues :
	Lieu 1 :
	Lieu 2 :
	Lieu 3 :

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	7 200			7 200
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	33 064	3 691		36 755
Matériel de bureau et matériel informatique		1 500		1 500
Mobilier	7 273	7 269		14 542
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	31 016	49 916		80 932
TOTAL	78 553	62 376		140 929

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles, immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Catégorie : Logiciels métiers

Mode : Linéaire

Durée : 3 à 5 ans

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	7 200			7 200
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	23 023	3 500		26 523
Matériel de bureau et matériel informatique		93		93
Mobilier	4 608	937		5 545
TOTAL	34 831	4 530		39 361

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements			3 691		
Matériel de bureau et matériel informatique			1 500		
Mobilier			7 269		
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières			49 916		
TOTAL GENERAL			62 376		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

Néant.

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels		3 500		
Matériel de bureau et matériel informatique		93		
Mobilier		937		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		4 530		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Diminutions de l'exercice

Néant

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Evaluation des créances et des dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances :

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	80 932		80 932
Créances de l'actif immobilisé	80 932		80 932
Autres créances clients	5 289 961	5 289 961	
Personnel et comptes rattachés	5 000	5 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	990	990	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 821 246	1 821 246	
Groupe et associés	3 215 695	3 215 695	
Débiteurs divers	1 816	1 816	
Créances de l'actif circulant	10 334 707	10 334 707	
Charges constatées d'avance	212 190	212 190	
TOTAL	10 627 829	10 546 897	80 932

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
PARTS SOCIALES	10. 00	5 000			5 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	5 000	10. 00	
TOTAL	5 000		

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	50 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	5 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	404 767	92 590		
Report à nouveau	14 470-	14 470		
Résultat de l'exercice	107 060			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	552 357	107 060		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				5 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				497 357
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				490 563
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				1 042 920

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Autres provisions pour risques	47 000			30 000	17 000
Provisions pour charges					
Pensions et obligations similaires	355 307	151 992		106 775	400 524
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	402 307	151 992		136 775	417 524

- PRÉCISIONS SUR LES PROVISIONS SIGNIFICATIVES ET CERTAINS PASSIFS -

(Art. 832-14)

Provisions significatives

Pour les risques et charges provisionnés pour des montants individuellement significatifs, une information est fournie sur :

- la nature de l'obligation et l'échéance attendue des dépenses provisionnées ;
- les incertitudes relatives aux montants et aux échéances de ces dépenses, et si cela s'avère nécessaire pour donner une information adéquate, les principales hypothèses retenues sur les événements futurs pris en compte pour l'estimation ;
- le montant de tout remboursement attendu en indiquant, le cas échéant, le montant de l'actif comptabilisé pour celui-ci.

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées, conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02, charges sociales incluses, en conformité avec l'évolution de la loi de financement de la Sécurité Sociale.

Pour la clôture 2025, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Le calcul de l'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est fondé sur l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 393 726€ est constituée, cette provision a été calculée par un actuaire indépendant. En 2024, la provision était de 348 957€.

Les effets de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière) sont intégralement comptabilisés en charge sur la période.

La provision pour médaille de travail d'un montant de 6 798€ est estimée par ce même actuaire. évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette à la date d'évaluation.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 1.5%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.96%
- Taux charges sociales : 40%

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Table de mortalité : table INSEE 2021

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	48 825	48 825		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 975 752	2 975 752		
Personnel et comptes rattachés	1 800 542	1 800 542		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	981 297	981 297		
Taxe sur la valeur ajoutée	26 439	26 439		
Autres impôts taxes et assimilés	83 965	83 965		
Groupe et associés	192 041	192 041		
Autres dettes	3 122 583	3 122 583		
TOTAL	9 231 444	9 231 444		

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
PRESTATIONS ASSISTANCE EN ESCALE	32 159 358	17 596 847
AUTRES ACTIVITES ANNEXES	16 472	
TOTAL	32 175 830	17 596 847

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
FRANCE	32 175 830	17 596 847
TOTAL	32 175 830	17 596 847

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

Cette information est mentionnée dans les comptes de la société consolidante Méraina.
La société est donc exemptée de fournir cette information dans ses comptes annuels.

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU RÉGIME FISCAL -

(Art. 833-4)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition : 25.00 %	Montant brut	Impôt(économie)	Montant net
Résultat courant	490 563	122 640	367 923
+ Charges non déductibles	192 041	48 010	144 031
= Résultat fiscal courant	682 604	170 651	511 953
+ Charges non déductibles	85 562	21 390	64 172
= Résultat fiscal	768 166	192 041	576 125
= Impôt payé		192 041	

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES -

(Art. 834-1)

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie au cours de l'exercice	Autres informations
ALYZIA	PRESTATION DE SERVICE	32 010 054	

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de 167 personnes , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	54
Ouvriers	104
TOTAL	167